



Formation BPJEPS Éducateur Sportif

mention Activités Équestres

MàJ 17/01/2024, CL

Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport** est un diplôme d'État délivré par le Ministère des Sports, inscrit au RNCP, de niveau IV.

Définition du métier

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » est couramment appelé « moniteur d'équitation » et référencé dans la convention collective du personnel des centres équestres comme « enseignant animateur » ou « enseignant d'équitation ».

Il encadre en autonomie tous les publics dans toutes les activités équestres, à tous les niveaux et dans tous les établissements.

Les compétences attestées par le diplôme permettent à tous les titulaires de la mention d'exercer les activités suivantes :

- encadrement des activités équestres ;
- accueil, animation, promotion des activités équestres ;
- soins, entretien et maintenance de la cavalerie et des établissements équestres ;
- utilisation de la cavalerie ;
- organisation et gestion de la structure.

(CF. document - Référentiel Professionnel)

Le diplôme se décline en 3 options correspondant aux profils d'emplois les plus courants dans les établissements équestres.

Les compétences attestées par l'ensemble des options sont abordées par tous les candidats dans le cadre du socle commun. Dans le cadre de l'option, certaines sont approfondies pour correspondre à un premier niveau de spécialisation.

- Option A – Initiation poney, cheval

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'initiation aux activités équestres tant auprès d'un public enfant que d'un public adulte. L'enjeu est de fidéliser lors des premières années d'équitation.

- Option B – Approfondissement technique

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'accompagnement des pratiquants poursuivant un projet de perfectionnement à finalité compétitive ou non. L'enjeu est de favoriser la pratique compétitive participative au sein des clubs et de répondre à la demande de perfectionnement, notamment de la part des publics adultes.

- Option C – Équitation d'extérieur

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'encadrement de l'équitation d'extérieur et de pleine nature s'adressant tant à des pratiquants novices qu'à des pratiquants plus expérimentés, dans le cadre d'une pratique aussi bien ponctuelle que régulière. L'enjeu est de répondre à l'importance de la demande dans ce domaine et au potentiel de développement de ces activités.

Niveau scolaire pour rentrer en formation

Le baccalauréat bien qu'étant souhaité n'est pas obligatoire.

Le niveau scolaire et/ou intellectuel doit cependant être suffisant pour affronter la vie professionnelle et le métier d'enseignant.

A noter : le BPJEPS est un diplôme de niveau 4, c'est-à-dire du même niveau que le baccalauréat.

Niveau équestre pour entrer en formation

Le niveau de compétence technique d'entrée se définit comme celui à partir duquel le candidat possède un niveau suffisant pour aborder la méthodologie du travail du cheval d'école sans être limité par ses propres acquis techniques, c'est-à-dire à partir du Galop 7 de cavalier. Une expérience en compétition en (niveau amateur 3) est un plus.

L'entrée en formation

L'entrée en formation des stagiaires se déroule donc en 3 étapes :

- Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
 - Le dossier de candidature
 - La validation et/ou vérification des TEP
- La sélection de l'effectif par le F.E.R.O
- Le dossier d'inscription à la formation

1. Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

Les EPEF regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au BPJEPS Éducateur sportif mention Activités Équestres, et notamment la validation des Tests d'Exigences techniques Préalables à l'entrée en formation (TEP).

- **Le dossier de candidature**

La fiche de candidature accompagnée des pièces complémentaires est à retourner au F.E.R.O, avant le **23 avril 2024**.

(CF. documents – Fiche de candidature TEP + CGV)

- **La validation et/ou vérification des Tests d'Exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP)**

Les TEP sont organisés conformément aux exigences réglementaires du diplôme.

Date : **14 mai 2024**

Lieu : **L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET**

Aspects logistiques :

- Cavalerie – les candidats peuvent participer aux TEP avec leur cheval personnel ou choisir de louer un cheval de l'organisme de formation. Il indique son choix sur la fiche de candidature.
- Infrastructures du test A : Spring Garden (terrain en herbe) disposant de 6 obstacles fixes de 85 à 95 cm de haut et 1 m de large dont 1 combinaison et 1 directionnel de 1,5 m de front maxi, butte, contre haut et contre bas, plans ascendant et descendant.
- Infrastructures du test B : Rectangle de dressage 60 x 20 m, Carrière de CSO 65 x 45m, deux Manèges couverts 65 x 25 m et 55 x 20m.

Modalités d'évaluation :

Le candidat doit satisfaire à deux tests, quelle que soit l'option choisie.

Test A – Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Le candidat est évalué à travers 5 critères qui doivent tous être acquis pour que le test soit validé.

La validation ou la dispense du Test A est un prérequis à la présentation du Test B.

Est dispensé(e) du Test A, le(la) candidat(e) justifiant au moyen d'une attestation délivrée par la DTN :

- De 2 participations sans abandon, ni élimination en épreuves de CCE niveau Club 2 minimum ou équivalentes ;

Où

- De 3 participations sans abandon, ni élimination en épreuves de niveau Club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en CCE ou TREC.

Test B – Test technique

Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A.

Dans chacune des 3 situations (B1-Dressage, B2-CSO, B3-Longe) qui constituent ce test, le(la) candidat(e) est évalué(e), pour chaque exercice, sur 3 critères : son fonctionnement, son emploi des aides et l'effet de l'ensemble sur le fonctionnement du cheval.

Le(la) candidat(e) qui n'obtient pas la validation du Test B, peut conserver le bénéfice des tests pour lesquels il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30, sans avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un(e) candidat(e) s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

Dispense des tests A et/ou B : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des TEP sont mentionnées en annexe VI de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Équestres du BPJEPS Éducateur Sportif.

(CF – Grilles d'évaluation des tests A et B – Tableaux de dispenses et équivalences)

2. La sélection de l'effectif retenu par le FERO

Pour les candidats ayant déjà satisfait aux Tests d'Exigences techniques Préalables à l'entrée en formation (TEP) par équivalences, trois épreuves de sélection de l'effectif sont à valider, afin :

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier, qui sont réellement motivés et avec un projet professionnel affirmé,
- D'accepter en formation un nombre maximal de candidats en adéquation avec le nombre de places, les conditions d'encadrement et matérielles du FERO.

Chaque session de formation est ouverte pour un nombre de 8 candidats minimum, et maximum de 12.

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- Avoir retourné le dossier de candidature complet même en cas d'équivalences avec les TEP
- Montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier
- Présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- Présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- Posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- Posséder une certaine autonomie
- Maîtriser un vocabulaire technique de base
- Posséder un certain tact à cheval
- Présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement
- Posséder un niveau de connaissances générales minimum :
 - Baccalauréat
 - Ou classe de seconde + CQP ou TFP de la filière équine

Les candidats non retenus recevront des préconisations et des conseils de formation.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Date : 14 mai 2024 et le 11 juin 2024

• Test d'équitation

Ne participent à ce test que les candidats ayant obtenus les TEP soit dans un autre organisme soit par équivalence.

Séance collective de 6 cavaliers maximum, sur le plat et à l'obstacle, encadrée par un formateur.

Cette séance correspond à une séance type de travail sur une ligne à l'obstacle (4,5 ou 6 foulées) et/ou un enchaînement d'obstacles pour des cavaliers de niveau Galop 7.

La cavalerie sera celle du centre de formation ou celle appartenant au candidat (à préciser sur la fiche de candidature).

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation.

- **Épreuve Écrite**

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles ... et dans le domaine de la communication écrite.

- **Entretien oral**

Au cours d'un entretien d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- Un rapide bilan des autres tests (déroulement, ressenti ...),
- Sa capacité à appréhender la réalité du métier,
- Sa motivation,
- Ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe,
- Sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation
- Son projet professionnel à moyen et/ou long terme.

(CF documents – Fiche de candidature tests interne + liste des pièces à fournir TESTS)

3. Le dossier d'inscription à la formation

A l'issue des tests d'entrée (T.E.P + Sélection), le dossier d'inscription et les conditions générales de vente de la formation sont remis aux candidats retenus.

Le dossier d'inscription sera à transmettre, ainsi que les différentes pièces le constituant, au plus tard le **9 juillet 2024**. La transmission du dossier vaut inscription à la formation, les conditions générales de vente s'appliquent à partir de la réception de la convocation au positionnement.

La coordinatrice de formation en vérifie la conformité avant l'entrée en formation.

Tout dossier incomplet est rejeté par l'organisme de formation (voir liste des pièces à fournir).

4. Le positionnement en pédagogie

Avant la rentrée en formation, le candidat participera à une journée de positionnement. Lors de cette journée, le candidat sera mis en situation d'enseignement pendant 20 minutes avec le thème et le niveau qui lui seront précisés en amont. Cette journée permettra d'établir le PIF (Parcours Individuel de Formation) et d'aménager le ruban pédagogique de la formation en fonction de son profil.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Date : 9 juillet 2024

L'organisation pédagogique de la formation

Le parcours de formation défini par l'équipe pédagogique s'articule autour de 4 UC (Unités Capitalisables), permettant à la fois d'acquérir :

- Un « socle commun » de compétences permettant à tous les diplômés d'exercer avec des prérogatives identiques
- Une spécialisation de compétences correspondant aux 3 options proposées.

UC 1 / **130 heures** = Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 / **70 heures** = Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 / **205 h heures** = Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

UC 4 A / **125 heures** = Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « **initiation poney, cheval** »

UC 4 B / **125 heures** = Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « **approfondissement technique** »

UC 4 C / **125 heures** = Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « **équitation d'extérieur** »

Afin de favoriser l'employabilité des futurs diplômés mais également pour tenir compte des projets professionnels personnels, nous avons donc choisi de proposer deux cursus :

- Le cursus « Initiation et perfectionnement » = options 4A + 4B
- Le cursus « Initiation et équitation d'extérieur » = options 4A + 4C.

En effet, 80 % du chiffre d'affaires des centres équestres provenant des activités liées aux publics pratiquant jusqu'au Galop 4, il est donc important que le professionnel détienne des compétences spécifiques liées à ce public, l'UC 4A est donc un atout en termes d'employabilité, elle est donc proposée dans les deux cursus.

Les UC 4B et 4C correspondant plus à un choix personnel du candidat, compte tenu du type de structure vers lesquels il souhaiterait s'orienter.

La formation se déroule sur 13 mois : **du 15 juillet 2024 au 15 juillet 2025.**

Les stagiaires suivent le rythme de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil, de la manière suivante :

- Lundi et mardi en OF
- Les autres jours de la semaine en entreprise de stage permanent
- Le stagiaire bénéficie d'une journée de repos à prendre chaque semaine sur le temps en entreprise.
- Certaines semaines, les jeudis et vendredis seront des journées de formation en OF (en plus des lundis et mardis)
- Le volume horaire des vacances scolaires de la zone A est consacré à l'entreprise de stage permanent
- 4 stages temporaires d'observation, de 3 jours, dans une autre entreprise et présentant une ou des spécificités en lien avec les options de l'UC 4
- 5 semaines de congés

(CF – Document - Planning de l'alternance)

Le volume horaire total de 1652 h se répartit entre :

- 665 h en organisme de formation
- 987 h en entreprise

La mise en situation

Qu'est-ce qu'une mise en situation ?

La mise en situation est une technique permettant de placer une personne ou un groupe de personnes dans un contexte visant à simuler une situation précise. Elle a généralement un objectif pédagogique ou d'évaluation. Une mise en situation peut être définie comme une « reconstitution plus ou moins factice d'une situation réelle ».

Les principaux bénéfices de la mise en situation

La mise en situation est l'une des stratégies d'enseignement les plus puissantes. Elle permet de découvrir les personnalités complexes des apprenants, tout en les rendant acteurs de leurs propres formations. Elles aident en outre à évaluer la capacité des apprenants à travailler sous pression et avec d'autres personnes.

- La mise en situation est un excellent moyen d'évaluer les compétences en matière de prise de décision et de communication interpersonnelle.
- Le jeu de rôle est particulièrement utile aux apprenants qui seront soumis à des situations de stress et peu contrôlables (prise en compte de l'environnement nt extérieur, chutes...) ou nécessitant des prises de décision complexes.

- Les scénarios peuvent être conçus de manière à augmenter progressivement leur complexité afin que les apprenants atteignent un niveau de compétences suffisant.

Dans la vraie vie, donc, aucun problème ; la mise en situation est assez facile à mettre en place, puisque la plupart du temps, on a juste besoin d'acteurs et de quelques accessoires pour rendre la situation crédible. En formation, nous mettons en place des mises en situation tous les matins afin de progresser concrètement, d'apprendre à l'apprenant à réagir en toute circonstance et pour mettre en pratique les savoirs vus en cours théorique. L'efficacité en entreprise s'acquière bien plus rapidement.

L'alternance en entreprise

L'alternance s'organise autour d'une entreprise de stage « permanent », c'est-à-dire une structure qui sera le support de l'alternance tout au long de la formation, dans laquelle sera notamment mené le projet d'animation support de la certification des UC 1 et 2, et d'une ou plusieurs entreprise(s) « temporaire(s) » qui sera(ont) le support d'une alternance dans une entreprise très « spécialisée » en fonction de(s) l'option(s) de l'UC 4 choisie(s) par le candidat mais aussi de son projet professionnel personnel.

Ces périodes de stage « temporaire », au nombre de 4 fois 3 jours, sont placées dans le calendrier de l'alternance. Il s'agit avant tout de stages d'observation d'une activité spécifique, d'une discipline en développement, d'une organisation différente de celles de l'entreprise support au stage « permanent ».

Les structures équestres doivent donner la possibilité au stagiaire de construire les compétences visées par le référentiel professionnel en expérimentant les spécificités du métier, dans les meilleures conditions. La richesse de l'environnement de travail, la pluralité des situations rencontrées, la pertinence de l'organisation, les valeurs portées par la structure sont d'autant les éléments constitutifs de professionnalisation du stagiaire.

Nous pouvons vous aider dans les démarches de recherche d'entreprises et de tuteurs.

(CF – Document – Cahier des charges tuteurs)

Le processus d'évaluation certificative

- **Le cadre des certifications**

Les certifications se déroulent conformément au référentiel de certification et à l'annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « Activités Équestres » du BPJEPS spécialité Éducateur Sportif.

- **Le référentiel de certification**

Unité Capitalisable 1	
UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1 – 1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
1 – 1 – 1	Adapter sa communication aux différents publics
1 – 1 – 2	Produire des écrits professionnels
1 – 1 – 3	Promouvoir les projets et les actions de la structure
OI 1 – 2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
1 – 2 – 1	Repérer les attentes et les besoins des différents publics
1 – 2 – 2	Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
1 – 2 – 3	Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1 – 3	Contribuer au fonctionnement d'une structure
1 – 3 – 1	Se situer dans la structure
1 – 3 – 2	Situer la structure dans les différents types d'environnement
1 – 3 – 3	Participer à la vie de la structure

Unité Capitalisable 2

UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

OI 2 – 1	Concevoir un projet d'animation
2 – 1 – 1	Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
2 – 1 – 2	Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
2 – 1 – 3	Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2 – 2	Conduire un projet d'animation
2 – 2 – 1	Planifier les étapes de réalisation
2 – 2 – 2	Animer une équipe dans le cadre du projet
2 – 2 – 3	Procéder aux régulations nécessaires
OI 2 – 3	Évaluer un projet d'animation
2 – 3 – 1	Utiliser les outils d'évaluation adaptés
2 – 3 – 2	Produire un bilan
2 – 3 – 3	Identifier des perspectives d'évolution

Unité Capitalisable 3

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES EQUESTRES

OI 3 – 1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3 – 1 – 1	Prendre en compte les caractéristiques du public, de la cavalerie, les moyens matériels et l'environnement dans la préparation de la séance ou du cycle
3 – 1 – 2	Mobiliser les connaissances, les techniques et les règles des activités équestres pour fixer les objectifs de la séance ou du cycle et la progression permettant de les atteindre
3 – 1 – 3	Définir les mises en situations, les consignes, les observables, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal
OI 3 – 2	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3 – 2 – 1	Mettre en œuvre la progression définie
3 – 2 – 2	Utiliser une démarche pédagogique et une communication adaptée, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal
3 – 2 – 3	Adapter son action pédagogique
OI 3 – 3	Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3 – 3 – 1	Construire et utiliser des outils et des modalités d'évaluation de la séance ou du cycle adaptés
3 – 3 – 2	Évaluer la progression des pratiquants
3 – 3 – 3	Évaluer son action

Unité Capitalisable 4a) option « INITIATION PONEY, CHEVAL »

UC 4 A : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « INITIATION PONEY, CHEVAL »

OI 4 – 1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
4 – 1 – 1	Démontrer une expertise technique dans le champ de l'option
4 – 1 – 2	Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'initiation poney, cheval
4 – 1 – 3	Évaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique
OI 4 – 2	Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
4 – 2 – 1	Maîtriser et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'option
4 – 2 – 2	Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique dans le champ de l'option
4 – 2 – 3	Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risques
OI 4 – 3	Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option
4 – 3 – 1	Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité
4 – 3 – 2	Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
4 – 3 – 3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

Unité Capitalisable 4b) option « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE »
UC 4 B : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE »

OI 4 – 1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
4 – 1 – 1	Démontrer une expertise technique dans le champ de l'option
4 – 1 – 2	Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'approfondissement technique Évaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique
4 – 1 – 3	
OI 4 – 2	Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
4 – 2 – 1	Maîtriser et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'option Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique dans le champ de l'option
4 – 2 – 2	Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risques
4 – 2 – 3	
OI 4 – 3	Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option
4 – 3 – 1	Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité
4 – 3 – 2	Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
4 – 3 – 3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

Unité Capitalisable 4c) option « EQUITATION D'EXTERIEUR »
UC 4 C : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « EQUITATION D'EXTERIEUR »

OI 4 – 1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
4 – 1 – 1	Démontrer une expertise technique dans le champ de l'option
4 – 1 – 2	Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'équitation d'extérieur Évaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique
4 – 1 – 3	
OI 4 – 2	Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
4 – 2 – 1	Maîtriser et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'option Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique dans le champ de l'option
4 – 2 – 2	Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risques
4 – 2 – 3	
OI 4 – 3	Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option
4 – 3 – 1	Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité
4 – 3 – 2	Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
4 – 3 – 3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

- Modalités et calendrier des certifications

Objectif terminal d'intégration	Objectif intermédiaire	Modalités de certifications (extraits de l'annexe III de l'arrêté du 31 octobre 2016)
UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure	Projet d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission par le candidat d'un dossier, dans les conditions fixées par le DRJSCS, expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance ➤ Présentation orale portant sur le projet d'animation d'une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum Date : 20 mai 2025 Remédiation : 1 juillet 2025
UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	Concevoir un projet d'animation Conduire un projet d'animation Évaluer un projet d'animation	
UC 3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Date 3-1 : 3 juin 2025 Date 3-2 : 27 mai 2025 Remédiation 3-1 : 8 juillet 2025 Remédiation 3-2 : 17 juin 2025	1° - Dossier pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission par le candidat d'un dossier pédagogique, 10 jours avant la date fixée, comprenant : <ol style="list-style-type: none"> 4 progressions pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • 1 au moins s'adressant à un public enfant • 1 au moins s'adressant à un public adulte • Portant toutes sur la préparation aux galops de cavalier et impérativement sur : <ul style="list-style-type: none"> - Pratique équestre à pied - Débutants - Préparation galops 2 à 4 - Préparation galops 5 à 7 Chaque progression : <ul style="list-style-type: none"> • S'adresse au même groupe • Propose au moins 3 séances b) 3 séances, chacune ayant le support d'une activité différente (non olympique) c) L'attestation du tuteur et d'un formateur portant sur la réalité de la préparation et de la mise en œuvre des activités décrites dans le dossier <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien oral portant sur le dossier pédagogique d'une durée de 20 minutes maximum 2° - Mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite de tout ou partie d'une séance d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Thème et niveau précisés au candidat par les évaluateurs • 4 à 8 cavaliers • 20 à 30 minutes (Le candidat dispose de 1 heure pour la préparation de séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien de 15 mn maximum

Objectif terminal d'intégration	Objectif intermédiaire	Modalités de certifications (extraits de l'annexe III de l'arrêté du 31 octobre 2016)
<p>UC 4a : mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage Dans l'option « Initiation poney, cheval »</p>	<p>Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option</p> <p>Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option</p> <p>Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option</p> <p>Date : 17 juin 2025 Remédiation : 1 juillet 2025</p>	<p>L'épreuve porte sur l'initiation poney/cheval, de la découverte jusqu'au Galop 2 de cavalier.</p> <p>1° - Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation orale d'un projet pédagogique (le candidat dispose d'une heure de préparation) <ul style="list-style-type: none"> • Contexte, niveau et public précisés au candidat par les évaluateurs dans la banque de sujet • Présentation de 10 minutes maximum ➤ Entretien de 20 minutes maximum <p>2° - Démonstration technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail commenté à pied et/ou monté d'un équidé tiré au sort par le candidat <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du travail - Démontrer les habiletés techniques visées dans la cadre de l'initiation poney/cheval - ET évaluer l'adaptation comportementale et technique de l'équidé pour l'initiation poney/cheval • 15 à 30 minutes ➤ Entretien de 15 minutes maximum
<p>UC 4b : mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage Dans l'option « Approfondissement technique »</p>	<p>Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option</p> <p>Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option</p> <p>Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option</p> <p>Date : 24 juin 2025 Remédiation : 8 juillet 2025</p>	<p>L'épreuve porte sur les niveaux du Galop 5 de cavalier jusqu'au degré 2 ou les épreuves de compétition club.</p> <p>1° - Mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite de tout ou partie d'une séance d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Thème et niveau précisés au candidat par les évaluateurs après tirage au sort entre les 3 disciplines olympiques • 2 à 4 cavaliers • 15 à 20 minutes <p>(Le candidat a 40 mn pour la préparation de la séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien de 10 minutes maximum se déroulant après la démonstration technique (sauf cas de dispense) <p>2° - Démonstration technique à l'issue de la séance effectuée au 1° :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démonstration technique commentée à partir de l'analyse de la cavalerie et du choix d'un équidé par le candidat <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de la démonstration, au choix du candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Illustrer l'un des objectifs techniques de la séance - OU proposer un travail visant à remédier à un problème rencontré par un cavalier lors de la séance - 15 à 20 minutes ➤ Entretien de 10 mn maximum
<p>UC 4c : mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage Dans l'option « Équitation d'extérieur »</p>	<p>Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option</p> <p>Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option</p> <p>Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option</p> <p>Date : 24 juin 2025 Remédiation : 8 juillet 2025</p>	<p>L'épreuve porte sur des cavaliers de tout niveau préparant une sortie en extérieur ou des cavaliers préparant les examens fédéraux Galops de pleine nature ou une compétition TREC</p> <p>1° - Mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite de tout ou partie d'une séance d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Thème et niveau précisés au candidat par les évaluateurs • 2 à 5 cavaliers • 15 à 20 minutes <p>(Le candidat a 40 mn pour la préparation de la séance, l'aménagement de l'aire d'évolution, en privilégiant les situations en terrain varié et la prise en charge des cavaliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien de 10 minutes maximum se déroulant après la démonstration technique (sauf cas de dispense) <p>2° - Démonstration technique à l'issue de la séance effectuée au 1° :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démonstration technique commentée à partir de l'analyse de la cavalerie et du choix d'un équidé par le candidat <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de la démonstration, au choix du candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Illustrer l'un des objectifs techniques de la séance - OU proposer un travail visant à remédier à un problème rencontré par un cavalier lors de la séance - 15 à 20 minutes ➤ Entretien de 10 mn maximum

Tarif de la formation

Le tarif de chaque UC est le suivant (Net de taxe) :

UC	Tarif horaire	Nombre d'heures	Total par UC
1	12,5 €	130 h	1 625 €
2	12,5 €	110 h	1 375 €
3	12,5 €	175 h	2 187,5 €
4A	12,5 €	125 h	1 562,5 €
4B ou 4C	12,5 €	125 h	1 562,5 €
Total		665 h	8 312,5 €

A la suite du positionnement (effectué en amont de la formation), le Parcours Individuel de Formation (PIF) est élaboré, il détermine le volume horaire total à effectuer.

Ce volume horaire permet de calculer le montant total du pour la formation.

Lors du positionnement, 270 € sont à régler (frais dossier d'inscription et de positionnement). Ils concernent : les frais administratifs, les frais de dossiers, l'adhésion à l'association et le positionnement.

Bien que difficiles à obtenir, il existe néanmoins des possibilités de financement, elles dépendent avant tout de votre parcours antérieur. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un financement ou d'une aide à la formation, vous devez vous rapprocher de Pôle Emploi, de votre région, de la mission locale, des financeurs de la filière équine (OPCO, FAFSEA, VIVEA, AGEFIPH, Uniformation, AGEFOS PME, AFDAS, OPCA BAIA, Transition pro, OPCALIA...). Nous pouvons vous aider dans cette démarche, mais elle est sous votre responsabilité.

A la suite de l'élaboration du PIF, dans le cadre d'un financement personnel, un échéancier est signé. Les stagiaires ont le choix entre un échéancier mensuel ou trimestriel. Les règlements peuvent être effectués par virement.

Dans le cadre d'une prise en charge financière partielle ou totale les éléments précédents sont ajustés.

Tous les éléments financiers sont repris dans le contrat / la convention de formation.